



C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025
À 16H, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
FRANÇOIS DE CANSON, PRÉSIDENT**

Date de la convocation : 21 novembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Monsieur François de CANSON, Président - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe -
Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint -
Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale -
Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Madame Marine POMAREDE, conseillère
municipale, Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Ida CIMOLINO - Madame Régine
GHIO - Madame Paulette WAGNER.**

POUVOIRS :

**Madame Simone CHALMETON donne pouvoir à Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe
- Madame Danielle PENICAUT donne pouvoir à Madame Paulette WAGNER - Madame
Arlette GRARE donne pouvoir à Monsieur Daniel GRARE - Monsieur Michel GUIMBERT
donne pouvoir à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe .**

EXCUSÉE : Madame Nathalie RUIZ, conseillère municipale

Afférents au Conseil d'Administration :	En exercice :	Qui ont pris part :
17	17	12+4 P

**Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe est désignée à l'unanimité à 16 voix pour
(12+4 P), comme Secrétaire de séance.**

DÉLIBÉRATION N°39/2025

TARIFS ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE C.C.A.S.

Sur proposition de **Madame Catherine BASCHIERI, Vice-Présidente, 7^o adjointe :**

- **Tarif Sortie Aix en Provence le 19/06/2026 : 78 €**
- **Tarif du Repas Champêtre le 25/06/2026 : 15 €**

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS
EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 16 voix pour (12+4P)

Monsieur François de CANSON, Président - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe (+1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal (+1P) - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Ida CIMOLINO - Madame Régine GHIO - Madame Paulette WAGNER (+1P)

FIXE les tarifs des événements listés ci-dessus organisés par le Centre Communal d'Action Sociale comme cité précédemment,

AUTORISE la régie de recettes du Centre Communal d'Action Sociale à encaisser les recettes correspondantes.

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

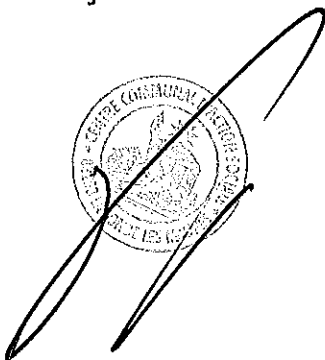
Le Président

Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

François de CANSON



Secrétaire de séance



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr